

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°007/2026D

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt- sept mars à vingt heures.**
23/03/2026 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LASMARTRES Christophe, CAPELLE Christiane, LAVEILLE Olivier, RENARD Éric, DIERICK Ophélie, CUIGNEZ Rémy, GRÉMONT Charline, GRIETENS Éric, VITTECOQ Caroline.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Présents 10

Votants 00

Pouvoirs 00

Absente excusée : Mme Delphine WELKE

Pouvoir : Mme Delphine WELKE donne pouvoir à M. Olivier LAVEILLE,

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : Création des commissions municipales

Les commissions municipales travaillent à la préparation des dossiers et projets soumis au vote des élus en séance plénière du conseil municipal. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Le conseil municipal est seul décisionnaire.

Le Maire est le président de droit des commissions municipales.

Organisation des commissions municipales	
Vie Scolaire	Charline GRÉMONT – Caroline VITTECOQ – Christiane CAPELLE
Finances	Éric GRIETENS – Christiane CAPELLE
Urbanisme et défense extérieure incendie	Christophe LASMARTRES – Christiane CAPELLE – Olivier LAVEILLE – Éric GRIETENS
Voirie et sécurité routière	Delphine WELKE – Éric GRIETENS – Christophe LASMARTRES – Éric RENARD
Environnement, patrimoine, développement durable	Delphine WELKE, Ophélie DIERICK
Travaux et bâtiments	Christiane CAPELLE, Éric GRIETENS, Rémy CUIGNEZ
Communication, Informations municipales	Ophélie DIERICK – Rémy CUIGNEZ – Olivier LAVEILLE
Vie locale	Charline GRÉMONT, Rémy CUIGNEZ, Caroline VITTECOQ, Christiane CAPELLE (bénévolat)
Cimetière	Olivier LAVEILLE, Rémy CUIGNEZ
Culture, mémoire et citoyenneté	Ophélie DIERICK, Caroline VITTECOQ, Charline GRÉMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à 11 voix pour, de fixer la composition de chaque commission selon le tableau ci-dessus :

Le Maire est chargé de convoquer les commissions et de préciser les modalités de fonctionnement internes.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
 - Notification ou publication le
- Le Maire